

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 MARS 2015

Le mercredi vingt cinq mars deux mil quinze, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures trente, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mesdames Françoise CABY, Laurence PASSET, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Elisabeth FORTE, Monsieur Sylvain FONTAINE, Madame Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON et Madame Isabelle LELOIR.

Absente excusée, ayant donné pouvoir : Mademoiselle Carole DUMILLON a donné pouvoir à Madame Françoise CABY :

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE

Rappel de l'ordre du jour :

- **Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2014**
- **Affectation des résultats**
- **Fixation du taux des taxes pour l'année 2015**
- **Vote des Budgets Primitifs 2015**
- **Convention de mise à disposition entre l'ARC et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**
- **Tarifs des locations des salles municipales**
- **Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et instauration d'un paiement mensuel avec émission d'avis des sommes à payer**
- **Règlement du cimetière**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il précise que pour le point inscrit à l'ordre du jour « Tarifs des locations des salles municipales », il ne sera pas possible de délibérer ce soir, la grille de tarifs devant de nouveau être travaillée.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les résultats des Comptes Administratifs 2014 de la Zone Artisanale et de la Commune. Il cède ensuite la présidence à Monsieur Philip MICHEL pour la présentation des comptes administratifs et de gestion, présentation durant laquelle Monsieur le Maire quitte la Salle de Conseil.

- Le Compte Administratif 2014 de la Zone Artisanale fait ressortir :
 - un résultat de fonctionnement excédentaire de 87 560 euros
 - un résultat d'investissement déficitaire de 6 144,52 eurosce qui donne un excédent global pour l'exercice de 81 415,48 euros

Les résultats d'exécution du budget du compte de gestion se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT

Déficit de clôture 2013 reporté	73 426,97 euros	
Déficit exercice 2014	6 144,52 euros	
Résultat déficitaire de clôture		79 571,49 euros

FONCTIONNEMENT

Excédent de clôture 2013 reporté	0.02 euros	
Excédent 2014	87 560,00 euros	
Résultat excédentaire de clôture		87 560,02 euros

- Le Compte Administratif 2014 de la Commune fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - un excédent de fonctionnement de 125 330,71 euros
 - un excédent d'investissement de 117 033,72 euros
- ce qui donne un excédent global de 242 364,43 euros

Les résultats d'exécution du budget du compte de gestion se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT

Excédent de clôture 2013 reporté	251 746,85 euros	
Excédent exercice 2014	117 033,72 euros	
Résultat déficitaire de clôture		368 780,57 euros

FONCTIONNEMENT

Excédent de clôture 2013 reporté	168 275,41 euros (dont 149 430 euros affectés à la section investissement)	
Excédent 2014	125 330,71 euros	
Résultat excédentaire de clôture		144 176,12 euros

Tous les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité ces résultats et Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et reprend la présidence.

AFFECTATION DES RESULTATS

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Pour le Budget de la Commune

- Section d'Investissement - Recettes
 - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 69 310,00 euros
 - Compte 002 – Excédent d'investissement reporté 368 780,00 euros
- Section de Fonctionnement - Recettes
 - Compte 002 – Excédent antérieur reporté 74 866,00 euros

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la zone artisanale qui n'appelle aucune observation.

Pour la Zone Artisanale

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 830 004,00 euros
 - les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 805 052,00 euros
 - les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 794 752,00 euros
- Celui-ci est voté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite par chapitre le budget primitif 2015 de la commune, budget déjà présenté en commission informelle le 19 mars 2015 - section de fonctionnement et propose à l'assemblée la fixation du taux des taxes pour l'année 2015. Le tableau de notification des bases servant au calcul des taxes a été préalablement discuté par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » (Messieurs Bruno COLLIN et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE) de voter les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 17,95 %
- Foncier bâti 12,64%
- Foncier non bâti 32,67 %
- Contribution foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle) 18,22 %

Monsieur le Maire précise que cette augmentation du produit fiscal attendu est de 29 961 euros, ce qui compensera la perte de la dotation de fonctionnement qui s'élève à 30 334 euros.

Monsieur le Maire présente ensuite la section investissement du budget primitif 2015 de la Commune, documents déjà étudiés

L'investissement comprend, entre autres :

- le remboursement d'emprunts pour	130 000 €
- l'acquisition d'une alarme intrusion au bureau de police pour	1 300 €
- La fourniture et pose de volets roulants à la salle de motricité pour	2 352 €:
- La mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite pour (opération prévue en 2014 reportée)	161 000 €
- L'acquisition de panneaux de signalisation pour	15 000 €
- L'acquisition d'un système de vidéo surveillance pour (opération prévue en 2014 reportée)	71 000 €
- L'acquisition d'un photocopieur pour la mairie pour	14 000 €
- La réfection de la Rue de la Libération pour (opération prévue en 2014 reportée)	240 000 €
- Le renforcement du réseau électrique (Rue de Beauvais)	251 000 €

Après examen par la Commission des Sports des demandes de subventions formulées par les associations, Monsieur le Maire soumet au vote la somme de 83 000 € pour les subventions 2015 qu'il est proposé d'attribuer aux associations locales et aux associations caritatives et extérieures. 18 voix « POUR » et 1 abstention (Monsieur Grégoire LANGLOIS MEURINNE). Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus d'attribution de subvention exceptionnelle comme cela pouvait se faire par le passé. Il y aura toujours possibilité d'adopter des décisions modificatives en cours d'année.

Monsieur le Maire précise également que les budgets ont été présentés par article en commission informelle. Ce soir, il a repris uniquement les sommes des chapitres, les budgets étant votés au niveau des chapitres budgétaires.

Tous les membres présents sont d'accord sur les montants proposés et votent, par 17 voix Pour et 2 absentions, le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Fonctionnement	1 680 254,00 euros
Investissement	969 249,00 euros

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE L'ARC ET LA COMMUNE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er juillet 2015 et selon la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, il est mis fin à l'intervention des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (autorisations au titre du droit des sols) des communes compétentes lorsque ces communes font partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants.

- C'est la raison pour laquelle l'Etat a incité l'ARC à mener une réflexion visant à ce que cette structure assure l'instruction pour les communes proches, et en particulier celles intégrées au Pays Compiégnois.
 - Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat, l'ARC et les communes de la CCCA, CCBA et CCPE pour définir les contours de cette prestation.
 - L'Agglomération de la Région de COMPIEGNE (l'ARC) dispose d'un service mutualisé « droit des sols » depuis Octobre 2007. Ce service instruit pour ses 16 communes et pourrait intervenir pour d'autres communes qui le souhaiteraient moyennant finances.
 - En effet, l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale sous la forme d'une prestation de service et non d'un transfert de compétence.
 - Il vous est donc proposé de confier cette prestation de service à l'ARC, pour une durée de six ans, suivant la convention jointe en annexe qui définit les responsabilités réciproques de l'ARC et de la commune de CHEVRIERES (OISE).
 - En contrepartie de cette prestation, l'ARC recevra une participation de la commune de CHEVRIERES (Oise) évaluée à **8 827,20 euros pour l'année 2015** couvrant le coût de fonctionnement du service déterminé en annexe réparti en fonction du nombre d'habitants.
 - Après en avoir délibéré, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ARC une convention de prestation de service portant sur l'instruction des actes relatifs au droit du sol de la commune de CHEVRIERES (OISE) selon les conditions définies par la convention dont chacun a été destinataire.
- Tous les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents ayant trait à ce sujet.

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Comme indiqué en début de séance, ce sujet doit être retravaillé. Les tarifs seront adoptés lors de la prochaine séance.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE PLACE ET INSTAURATION D'UN PAIEMENT MENSUEL AVEC EMISSION D'AVIS DES SOMMES A PAYER

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de dissoudre la régie de recettes créée pour l'encaissement des droits de place pour les ambulants qui s'installent sur la Place Saint Georges étant donné que le policier municipal n'a pas le droit d'être régisseur. Nous avons interrogé la Trésorerie afin de savoir s'il était possible d'adopter un mode de règlement mensuel par l'envoi d'un avis des sommes à payer. Ceci est tout à fait possible.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil adopte, à l'unanimité cette décision.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le nouveau règlement du cimetière a été entièrement revu par le groupe de travail. Monsieur le Maire lui adresse ses félicitations pour le rendu. Deux sociétés doivent être reçues avant de l'entériner afin de recevoir des propositions quant à l'acquisition d'un nouveau columbarium.

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du regroupement scolaire avec la commune de LE FAYEL, une participation financière est demandée par élève à la commune de Le FAYEL pour les frais de fonctionnement engagés par notre commune. Cette participation n'a jamais été revue depuis son institution. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne PLAUCHIER qui a fait le calcul du coût payé pour l'accueil d'un élève de maternelle (475 euros) et de primaire (344 euros). La Commune de LE FAYEL a déjà été avisée que nous allions réévaluer la participation demandée au vu des renseignements pris auprès des communes voisines qui demandent également des participations lorsque des enfants de l'extérieur sont accueillis au sein de leur école.
- Après discussion sur ce sujet, l'ensemble des membres présents sont favorables pour demander les sommes annoncées par Madame Corinne PLAUCHIER à la commune de LE FAYEL pour la prochaine rentrée scolaire, ce qui représente le coût réel des dépenses de fonctionnement engagées par notre commune.

- Dans le cadre du recrutement du second policier municipal, il y a lieu de revoir le régime indemnitaire de la filière « Police » afin d'en faire bénéficier à ce nouvel agent. Cette décision est adoptée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier des représentants des parents d'élèves du Groupe Scolaire Denise Bertin qui demande le soutien du Conseil Municipal pour éviter une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Ce courrier est accompagné d'une copie de la lettre qu'ils ont adressée à l'Inspection d'Académie. Monsieur le Maire a accompagné les parents d'élèves qui ont été reçus par l'Inspecteur d'Académie et il donne des explications quant aux critères retenus pour décider d'une fermeture de classe. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE souligne qu'il est vraiment nécessaire de soutenir l'action des parents d'élèves par tous les moyens (signature de pétition, diverses actions, etc.....); Monsieur le Maire adressera un courrier à l'Inspection d'Académie et une délibération du Conseil sera prise pour soutenir cette motion.
- Monsieur Philip MICHEL tient, de nouveau à remercier les employés des services techniques qui font un bon travail et s'investissent dans leurs diverses tâches.
- Madame Isabelle LELOIR demande si des personnes autres que les joueurs adhérents au club de Tennis peuvent utiliser les terrains de tennis du stade. Monsieur le Maire lui répond que pour des raisons d'assurance, les installations du stade ne sont pas ouvertes à tous. Des panneaux sont installés pour préciser cette interdiction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Pour extrait :

En Mairie, le 26 mars 2015

Le Maire,

Hervé COSME